

N° 258 • septembre 2003

L'ensemble des prestations de protection sociale versées aux ménages en 2002 représente 443,3 milliards d'euros, soit 29,1 % du PIB. Cet agrégat a progressé de 5,6 % en valeur et de 3,6 % en termes réels entre 2001 et 2002, retrouvant un rythme de croissance plus élevé que la richesse nationale. Celui-ci apparaît d'abord lié à la progression rapide des prestations du risque maladie (+6,7 %), elle-même liée à l'augmentation des dépenses de santé en valeur (+6,4 %) malgré le ralentissement de leur évolution en volume. Les prestations au titre de la vieillesse et de la survie, qui représentent la part la plus importante (43,5 %) de l'ensemble des prestations de protection sociale, ont connu une accélération en 2002 (+4,9 % pour l'ensemble vieillesse-survie, et +5,2 % pour les seules prestations « vieillesse »), en raison notamment de la mise en place de l'Allocation personnalisée d'autonomie. Le troisième facteur d'accélération des prestations est dû aux dépenses afférentes à l'emploi, et en particulier aux indemnités de chômage (+13,6 % pour l'ensemble des prestations chômage, +26,6 % pour les seules indemnités du régime d'assurance chômage) dans le contexte d'une dégradation du marché de l'emploi. Les prestations afférentes aux trois autres risques (maternité-famille, logement et pauvreté-exclusion sociale) évoluent à un rythme plus modéré, mais néanmoins soutenu pour la maternité (+5,6 %) et le logement (+4,9 %). Pour la maternité, cette évolution s'explique par le maintien à un niveau élevé du nombre des naissances et par le dynamisme des prestations liées à l'accueil du jeune enfant. L'évolution des prestations logement résulte quant à elle de l'unification des barèmes des allocations logement et de la modification des règles d'appréciation des ressources des ménages. Enfin les dépenses liées au Revenu minimum d'insertion se sont accrues après la baisse exceptionnelle observée en 2001.

Jean-Pierre DUPUIS

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées
DREES

Les prestations sociales en 2002

En 2002, le montant des prestations de protection sociale reçues par les ménages s'élève à 443,3 milliards d'euros, en progression de 5,6 % en euros courants et de 3,6 % en termes réels par rapport à 2001. Après avoir diminué de façon continue de 1996 à 2000, la part des prestations de protection sociale dans le produit intérieur brut (PIB) augmente sensiblement, atteignant 29,1 %.

Les prestations sociales dans le PIB

Au sein des prestations de protection sociale, ce sont celles afférentes au risque vieillesse-survie (encadré 1) qui occupent la première place, avec 43,5 % des prestations représentant 12,7 % du PIB (graphique 1). La part des prestations de vieillesse-survie dans le PIB connaît une augmentation tendancielle, qui a atteint +1,4 point depuis 1990, en raison de deux facteurs principaux : le développement des régimes complémentaires de retraite et la « maturation » du système d'assurance vieillesse avec l'arrivée à l'âge de la retraite de générations qui se sont constitué des droits à la retraite plus élevés que leurs aînées. Ce mouvement est toutefois freiné depuis quelques années par le ralentissement



du rythme de progression du nombre des retraités consécutif à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations « creuses » nées pendant la seconde guerre mondiale.

Les prestations liées à maladie représentent en 2002 8,2 % du PIB. L'évolution enregistrée en 2002 confirme la reprise à la hausse de la part des prestations maladie dans le PIB, alors qu'elle s'était stabilisée aux alentours de 7,8 % dans la seconde moitié de la décennie 90, et que sur plus longue période elle s'est accrue d'environ 1 point depuis 1990,

en France comme dans les autres pays développés.

Les prestations afférentes aux autres risques représentent en 2002 8,3 % du PIB. La tendance depuis le début de la décennie 90 est globalement à la baisse pour la plupart de ces risques – invalidité, accidents du travail, maternité, famille, insertion et réinsertion professionnelle, chômage –, à l'exception cependant des risques « logement » et « pauvreté-exclusion sociale », qui ont connu des dépenses en progression importante de-

puis 1990, principalement sous l'effet de la montée en charge du Revenu minimum d'insertion (RMI). De plus, l'évolution des prestations du risque « chômage » est directement liée à celle du marché du travail, et connaît de fortes variations.

Les évolutions de l'année 2002

En 2002, les évolutions les plus significatives concernent :

- la poursuite de la croissance rapide des dépenses au titre du risque maladie observée depuis 2000, à laquelle les indemnités journalières et les honoraires médicaux ont significativement contribué ;
- une accélération des dépenses de vieillesse-survie, avec les prestations qui visent à compenser les charges liées à la dépendance (Allocation personnalisée d'autonomie) ;
- une augmentation significative des prestations logement malgré une diminution du nombre d'allocataires, en raison des modifications apportées aux barèmes et à l'évaluation des ressources des ménages ;
- une forte accélération des dépenses d'indemnisation du chômage, après la diminution enregistrée à la fin de la décennie précédente.

Dans la suite de l'analyse, les taux d'évolution des diverses catégories de prestations seront exprimés en euros courants, étant entendu que c'est le même déflateur, à savoir l'évolution des prix de la consommation des ménages des comptes nationaux (+2 % en 2002, après +1,6 % en 2001), qui est par ailleurs utilisé pour retracer les évolutions en euros constants.

Poursuite de la hausse des prestations maladie en 2002

Les prestations liées au risque maladie augmentent de 6,7 % en 2002 (graphique 2 et tableau 1), soit plus vite qu'en 2001 (+5,7 %). En leur sein, les soins de santé, qui représentent plus de 90 % des prestations maladie, progressent de 6,6 % contre +5,5 % en 2001, hausse directement liée à l'évolution des dépenses de santé¹. En particulier, les dépenses en médicaments sont en

1. Selon les Comptes de la santé, la consommation de soins et de biens médicaux progresse de 6,4 % en 2002.

E • 1

Risques et prestations

Les prestations **santé** regroupent les prestations liées à la maladie, à l'invalidité et aux accidents du travail. Le poste le plus important de ces dépenses correspond au remboursement partiel ou intégral des soins de santé des ménages. La prise en charge des soins de santé par la Sécurité sociale dans le secteur public hospitalier, au moyen de la dotation globale hospitalière, constitue une composante de ces soins en tant que prestations de services sociaux. En 2001, il est à noter la création de l'Allocation de présence parentale, permettant aux parents d'enfants handicapés ou victimes d'un accident de suspendre leur activité professionnelle, qui est classée dans le risque invalidité.

À côté des pensions, les prestations classées dans le risque **vieillesse-survie** incluent des avantages non contributifs et des aides accordées dans le cadre de l'action sociale développée par les différents régimes. Les prestations dites de survie sont des prestations directes, c'est-à-dire déterminées par référence à une prestation à laquelle aurait eu droit le conjoint (telle l'assurance veuvage) ou des prestations dérivées d'un droit du conjoint (comme la pension de réversion). Il est à noter, la création en 2002 de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui remplace la Prestation spécifique dépendance (PSD) en élargissant le champ d'application à la dépendance moyenne.

Les prestations de protection sociale du risque **famille** comprennent les dépenses liées à la maternité et à la famille. Les prestations versées au titre de la maternité sont essentiellement composées d'indemnités journalières, de l'Allocation pour jeune enfant (APJE) courte et des remboursements de soins de santé. Les prestations versées au titre de la famille incluent, à côté des prestations familiales au sens strict, des interventions qui entrent dans le cadre de l'action sociale familiale. Il est à noter la création en 2001 de l'Aide à la reprise d'activité des femmes (ARAF), afin d'aider les femmes qui reprennent une activité à faire garder leur enfant.

Au sein du risque **emploi**, le risque chômage regroupe toutes les prestations versées à des personnes privées d'emploi qui ne remplissent pas les conditions normales de droit à la retraite et dont la cessation d'activité n'est pas envisagée comme définitive. Parallèlement aux prestations liées à l'indemnisation du chômage, le risque chômage comprend également les préretraites. Le risque insertion et réinsertion professionnelle correspond à la recherche et à l'adaptation à un nouvel emploi et aux versements compensant la perte de salaire due à l'absence de travail pour cause de formation professionnelle.

Les prestations **logement** comprennent principalement les allocations de logement et accessoirement des prestations extra-légales des régimes spéciaux. Il existe trois allocations de logement destinées à assurer une couverture partielle des frais de logement : l'Allocation de logement à caractère familial (ALF), l'Allocation de logement à caractère social (ALS) et l'Aide personnalisée au logement (APL). Elles sont toutes les trois attribuées sous condition de ressources aux locataires et aux accédants à la propriété qui occupent un logement répondant à des normes minimales de salubrité et de peuplement.

• Allocation de logement à caractère familial (ALF)

Cette allocation est une prestation destinée aux jeunes ménages (versée au maximum pendant cinq ans à compter de la date du mariage) et aux familles avec des personnes à charge (enfants, ascendants ou infirmes) payant un minimum de loyer.

• Allocation de logement à caractère social (ALS)

Depuis le 1^{er} janvier 1993, l'accès à l'ALS est étendu à toute personne disposant de ressources ne dépassant pas un certain plafond (qui varie selon le lieu où l'on vit). Sont concernés en particulier les étudiants, les jeunes travailleurs de plus de 25 ans, les personnes âgées de 60 à 65 ans et les chômeurs.

• Aide personnalisée au logement (APL)

Celle-ci est destinée aux locataires de logements conventionnés et aux accédants à la propriété ou aux propriétaires qui ont amélioré leur logement avec des prêts aidés par l'État (PAP) ou des prêts conventionnés (PC).

La prise en charge de l'exclusion sociale par le Revenu minimum d'insertion (RMI) constitue l'essentiel du risque **pauvreté**, qui comprend aussi l'action des organismes associatifs qui oeuvrent dans ce domaine.

forte hausse (+ 8,3 %), de même que les soins ambulatoires (+5,3 %, dont + 3,0 % pour les honoraires de médecins, + 5,8 % pour les honoraires d'auxiliaires médicaux, + 9,7 % pour les honoraires de dentistes, + 7,2 % pour les analyses). En revanche, les dépenses hospitalières progressent plus modérément (+ 4,2 % pour la dotation globale des hôpitaux publics). La poursuite d'une croissance rapide des soins de santé, en valeur, apparaît en particulier liée en 2002, à la différence des années précédentes, à « un effet prix » qui s'explique notamment par les revalorisations des honoraires de médecine générale consenties à deux reprises en 2002. Elles ont entraîné un certain ralentissement du volume des actes médicaux, mais aussi pesé sur les prix unitaires et donc sur les dépenses de soins en valeur.

Les prestations en espèces – essentiellement les indemnités journalières – progressent de 9 % en 2002, soit une poursuite de l'accélération significative déjà observée en 2001 (+7,7 %) par rapport à 2000 (+4,4 %). Selon les données de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), le nombre d'indemnités journalières dans le champ du régime général aurait progressé de 6,6 % en 2001 et de 8,8 % en 2002, avec toutefois une augmentation de la part des indemnités journalières de moins de trois mois. La masse des salaires bruts perçus par les ménages ayant progressé de 3,5 % en 2002, on peut estimer que le nombre moyen d'indemnités journalières par salarié a progressé de 5,3 % en 2002, après avoir augmenté de 2,3 % en 2001. En 2002, une augmentation de la fréquence des arrêts de travail pour maladie expliquerait donc l'essentiel de la progression des prestations en espèces du risque maladie.

Les prestations qui ressortissent au risque invalidité progressent quant à elles de 3,8 % en 2002, soit moins vite qu'en 2001 (+5,9 %). Ce sont les pensions d'invalidité (+6,5 %) et les compensations de charges et prestations sous conditions de ressources, en particulier l'Allocation aux adultes handicapés (+4,6 %, soit un rythme supérieur à celui du nombre des bénéficiaires, +2,5 %, soit 750 000 personnes fin 2002), qui croissent le plus fortement, tandis que les

prestations en nature sont stables (principalement la prise en charge de l'hébergement des personnes handicapées). L'Allocation d'éducation spéciale continue d'être en croissance rapide (+10,8 % en 2002, après +6,5 % en 2001 et en 2000) malgré une progression modérée des effectifs de bénéficiaires (+ 1,8 % en glissement sur l'année) qui sont au nombre de 121 000 à fin 2002.

Les prestations afférentes au risque « accidents du travail » connaissent encore en 2002 un rythme de croissance soutenu, de 5,3 %, comparable à celui de 2001 (+5,5 %). Comme en 2001, ce sont les indemnités journalières qui contribuent le plus à cette augmentation, avec une croissance de 12,1 %, soit un rythme supérieur à 2001 (+9,6 %) malgré le net ralentissement de l'emploi. Les rentes d'incapacité permanente stagnent, et auraient diminué sans la montée en charge des dispositifs de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

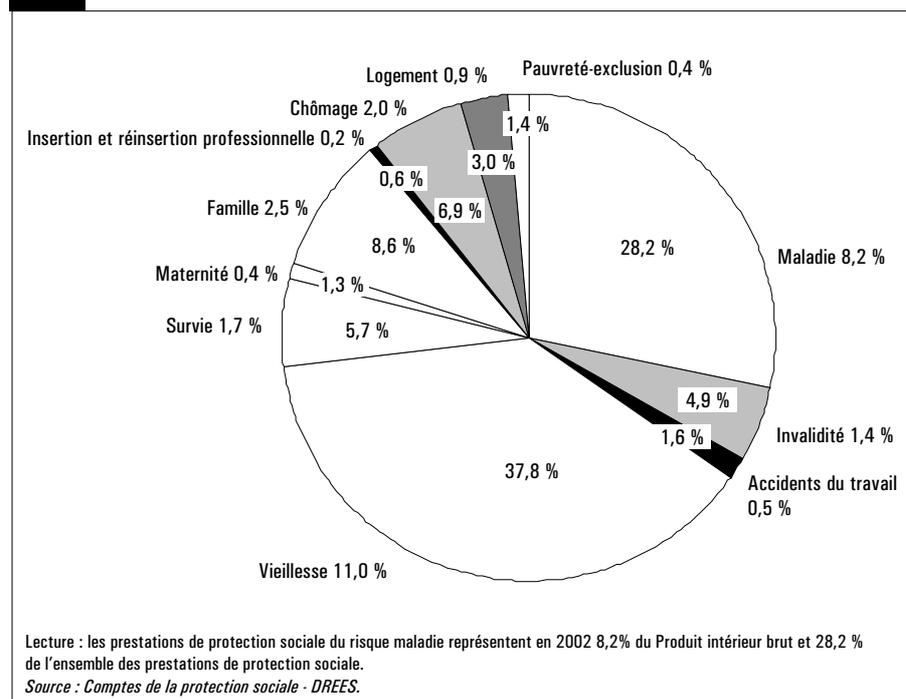
Forte poussée des prestations consacrées à la dépendance

En 2002, les prestations de vieillesse et de survie progressent de 4,9 % dans leur ensemble, soit une hausse plus ra-

pide qu'en 2001 (+4 %). Alors que la plupart des postes de cette catégorie de prestations (pensions de base, pensions complémentaires, minimum vieillesse, pensions de réversion) évoluent à un rythme comparable à celui de l'année précédente, cette accélération résulte principalement de la mise en place d'une nouvelle prestation, l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

En effet, les pensions de droit direct du régime général et le minimum vieillesse ont été revalorisés de + 2,2 % au 1^{er} janvier 2002, comme en 2001. De plus, ces deux années, les pensions des régimes complémentaires ARRCO et AGIRC ont évolué d'une façon comparable. En ce qui concerne les effectifs de retraités, la tendance à une croissance modérée observée depuis plusieurs années se confirme en 2002. Le nombre des retraités de droit direct du régime général progresse de 1,9 % de fin 2001 à fin 2002, soit le même rythme de progression que l'année précédente. Cette croissance tient d'une part à la conjoncture démographique, avec l'arrivée à l'âge de la retraite des classes d'âge peu nombreuses nées pendant la seconde guerre mondiale. D'autre part, elle a pu enregistrer l'effet de reports de l'âge de départ en retraite du fait des changements de législa-

G.01 répartition par risque des prestations de protection sociale (en pourcentage du PIB en 2002)



tion de l'assurance vieillesse intervenus à partir de 1994, qui se sont traduits notamment par un allongement de la durée de cotisation requise pour obtenir une pension à taux plein : au 1^{er} janvier 2002, cette durée s'est accrue d'un trimestre, passant à 159 trimestres. Ainsi, le nombre de retraités de droit direct du régime général âgés de 60 à 64 ans recule de 0,6 % entre le 31 décembre 2001 et le 31 décembre 2002. Cependant, ce dernier effet est plus faible en 2002 qu'en 2001 (- 2,4 %), en raison d'une progression de 10 % du nombre de retraités âgés d'exactly 60 ans. Une hypothèse est que cette progression pourrait être liée à des comportements d'anticipation des départs en retraite dans un contexte d'annonce de prochaines réformes de la législation d'assurance vieillesse.

Les effectifs des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse – formant avec d'autres prestations non contributives de vieillesse le « minimum vieillesse » – continuent de diminuer, pour s'établir selon une pre-

mière estimation à 605 000 personnes au 31 décembre 2002 (hors fonctionnaires, régimes spéciaux et de professions libérales, en baisse de 5 %). Ceci confirme leur tendance de longue période à la diminution, à la faveur de l'amélioration continue des droits à la retraite des assurés, notamment des femmes et des agriculteurs.

Les pensions de réversion progressent quant à elles de 3,2 %, soit, comme les années antérieures, moins rapidement que l'ensemble des pensions.

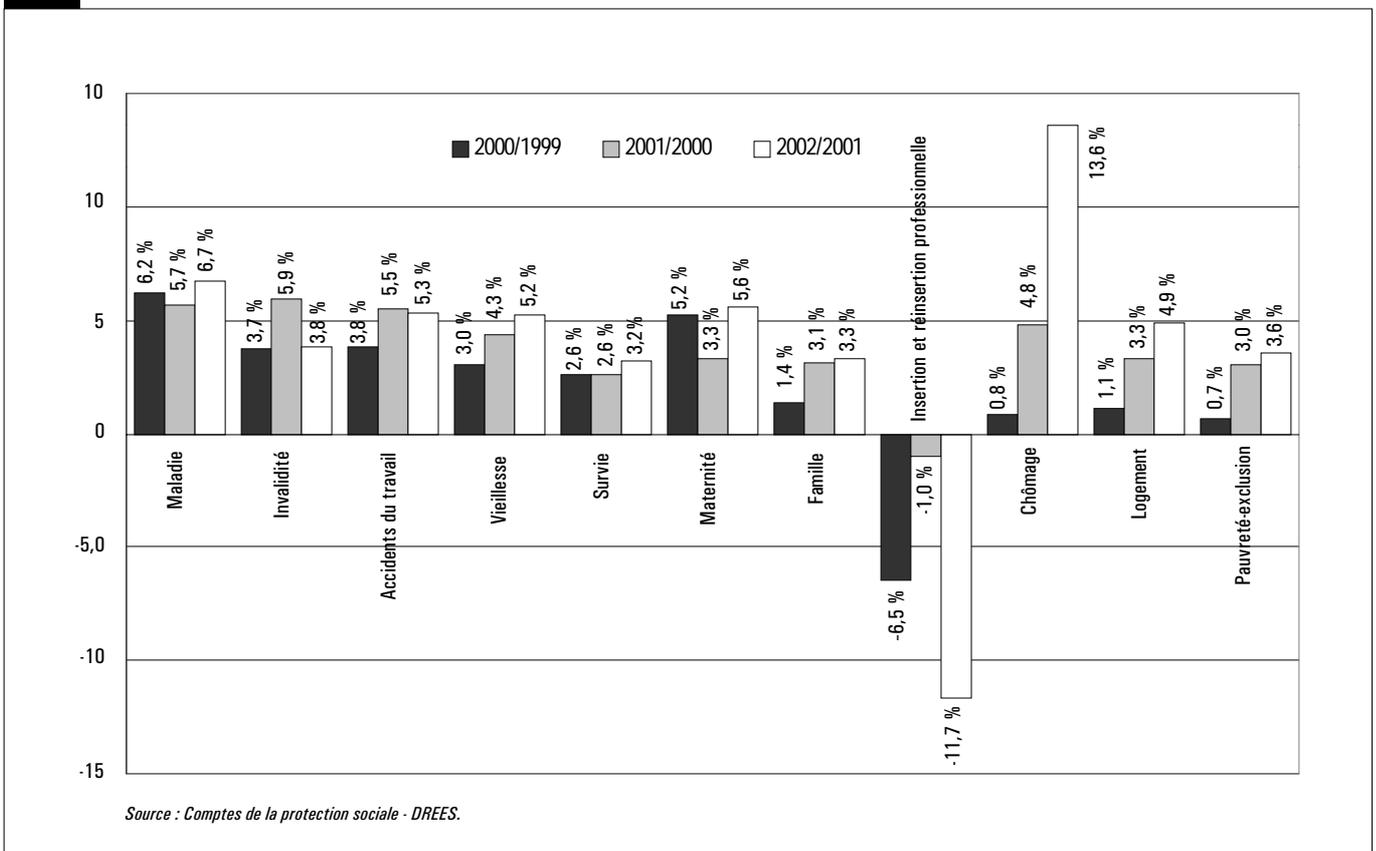
Enfin, la mise en place de l'APA fait augmenter de 165 % en 2002 le montant des prestations consacrées à la dépendance. Alors que 665 millions d'euros avaient été versés en 2001 au titre de la Prestation spécifique dépendance (PSD) à 150 000 bénéficiaires, 1,86 milliard d'euros ont été versés en 2002 à plus de 600 000 bénéficiaires. Le montant mensuel moyen ayant à ce stade peu varié par rapport au dispositif précédent (516 euros par mois pour une personne à domicile), c'est l'extension du champ de la

nouvelle prestation, ouverte non seulement aux personnes les plus fortement dépendantes mais aussi à celles dont le degré de dépendance correspond au GIR4 de la grille AGGIR², à domicile ou en institution, et ses conditions d'ouverture plus favorables – absence de recours sur successions et atténuation des conditions de ressources – qui sont à l'origine de ce changement d'échelle. Dans le même temps, la PSD et l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) en faveur des personnes âgées de 60 ans ou plus deviennent, avec respectivement 37 000 et 20 000 bénéficiaires, des prestations résiduelles.

Progression modérée des prestations des risques famille et logement

Les dépenses de protection sociale en faveur des familles progressent de +3,3 % en 2002, soit un rythme comparable à celui de l'année précédente (+3,1 %), après une quasi-stagnation en

G.02 taux de croissance des prestations de protection sociale en valeur (euros courants)



2. La grille AGGIR (Autonomie gérontologique groupe iso-ressources) classe les personnes âgées en six niveaux (GIR 1 à 6) en fonction de leur degré de perte d'autonomie.

2000. Cette évolution résulte de la revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales (+1,8 au 1^{er} janvier 2001 et +2,1 % au 1^{er} janvier 2002) et des plafonds de ressources applicables à certaines prestations (+1,6 % au 1^{er} juillet 2001 et au 1^{er} juillet 2002), de la progression du supplément familial de traitement des fonctionnaires pour la deuxième année consécutive (+5,1 % en 2002, après +9,8 % en 2001), du maintien de la natalité à un niveau assez élevé et du dynamisme de certaines prestations dédiées à l'accueil du jeune enfant.

Les tendances démographiques générales restent en effet favorables à la croissance du nombre des bénéficiaires des prestations familiales. En 2002, le nombre des naissances a diminué de 1 %, mais il est resté à un niveau élevé par rapport à celui, exceptionnel, des années 2000 et 2001 (796 000 contre respectivement 808 000 et 804 000). De même, les pres-

tations d'aide à l'accueil du jeune enfant continuent de croître : c'est le cas en particulier de l'Aide aux familles pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA), dont les versements ont augmenté de 10 % en 2002, et dont le nombre de bénéficiaires progresse de +2,4 %. Cette allocation avait vu son montant augmenter en 2001 pour les familles aux revenus les plus modestes.

En revanche, les prestations soumises à condition de ressources connaissent une progression plus modeste en 2002 (+1,7 % en valeur). L'amélioration de la situation économique des ménages en 2000 et en 2001 a, en effet, pu réduire légèrement la proportion de ménages dont les ressources sont inférieures aux plafonds pour l'ouverture du droit à ces prestations. Ainsi, le nombre de bénéficiaires du complément familial a diminué de 2,2 % en 2002. En revanche, l'Allocation de parent isolé (API) continue sa progression ré-

gulière (+4,4 % en 2002), qui va de pair avec celle de ses bénéficiaires (+2,5 %), soit 181 000 ménages.

Cependant, les indemnités journalières de maternité continuent d'augmenter à un rythme soutenu (+5,2 % en 2002, après +3,7 % en 2001 et +7,7 % en 2000), en lien avec la progression des salaires moyens qui servent de base au calcul de ces revenus de remplacement. De plus, l'année 2002 a vu la création d'un congé de paternité (11 jours maximum), prestation assimilée à une indemnité journalière, prise en charge par la CNAF (soit 250 000 bénéficiaires en 2002).

Enfin, les prestations relatives au logement se sont accrues de 4,9 % en 2002 (+2,8 % en volume). Cette augmentation est observée malgré une diminution globale de 0,5 % du nombre des allocataires (-0,5 % pour l'Allocation de logement familiale – ALF, +1 % pour l'allocation de logement sociale – ALS, et -1,6 % pour

T • 01 taux de croissance des prestations de protection sociale en valeur (euros courants)

	en %			Montants 2002 en millions d'euros
	2000/1999	2001/2000	2002/2001	
Maladie	6,2	5,7	6,7	125 149
<i>dont prestations en espèces</i>	4,4	7,7	9,0	8 828
<i>dont soins de santé</i>	6,4	5,5	6,6	115 784
Invalidité	3,7	5,9	3,8	21 758
<i>dont pensions et garantie de ressources</i>	2,3	5,5	4,9	8 544
<i>dont compensation de charges (y compris AAH)</i>	3,7	5,3	4,7	5 262
<i>dont action sociale</i>	5,9	6,6	1,2	7 359
Accidents du travail	3,8	5,5	5,3	7 249
<i>dont indemnités journalières</i>	8,0	9,6	12,1	2 301
Vieillesse	3,0	4,3	5,2	167 374
<i>dont pensions de base</i>	3,3	4,3	4,4	119 477
<i>dont pensions complémentaires</i>	2,6	4,3	4,4	39 811
<i>dont minimum vieillesse</i>	-1,0	-0,1	4,6	2 690
Survie	2,6	2,6	3,2	25 275
<i>dont pensions de réversion</i>	2,4	2,7	3,2	20 911
Maternité	5,2	3,3	5,6	5 618
Famille	1,4	3,1	3,3	38 177
<i>dont allocations familiales</i>	-0,9	1,2	2,4	11 258
<i>dont autres prestations familiales</i>	1,8	4,9	3,2	14 374
<i>dont action sociale - aide sociale</i>	2,3	3,7	6,9	8 089
Insertion et réinsertion professionnelle	-6,5	-1,0	-11,7	2 460
Chômage	0,8	4,8	13,6	30 746
<i>dont indemnités de chômage</i>	-0,8	6,3	24,2	22 365
<i>dont préretraites</i>	-5,2	-2,8	-14,7	3 915
Logement	1,1	3,3	4,9	13 435
Pauvreté-Exclusion	0,7	3,0	3,6	6 029
<i>dont Revenu minimum d'insertion (RMI)</i>	0,3	-0,2	6,1	4 869
Total des prestations	3,5	4,5	5,6	443 269

Source : Comptes de la protection sociale - DREES.

l'aide personnalisée au logement – APL), en partie liée, comme dans le cas des prestations familiales sous condition de ressources, à l'amélioration générale de la situation économique. L'augmentation des prestations logement constatée en 2001 et 2002 tient à la progression sensible du montant moyen de l'ALF et de l'ALS à la faveur des deux réformes mises en œuvre en deux étapes, au 1^{er} janvier 2001 et au 1^{er} janvier 2002 : d'une part l'unification des barèmes de ces deux allocations à un niveau proche de celui de l'APL, et d'autre part la création d'un abattement général sur les ressources des ménages de façon à supprimer la perte d'allocation que subissaient les personnes qui perdaient le bénéfice d'un minimum social au profit de revenus d'activité.

Hausse sensible des prestations chômage, reprise des prestations liées au risque « pauvreté-exclusion »

Les prestations versées au titre de l'indemnisation du chômage et des préretraites augmentent de 13,6 % en 2002 (+11,3 % en euros constants). Cette hausse marque une accélération sensible, après la reprise enregistrée en 2001 (+4,8 %). Les préretraites ayant poursuivi leur diminution (-14,7 % en 2002), ce sont les indemnités de chômage qui progressent fortement, de 24,2 % et même de 26,6 % pour le seul régime d'assurance chômage, dans le cadre de la nouvelle con-

vention du 1^{er} janvier 2001. Le nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail, qui était resté stable sur l'ensemble de l'année 2001 (2,361 millions fin 2001 contre 2,360 millions fin 2000), atteint 2,450 millions à la fin de 2002, soit, rapporté à l'effectif de la population active, un taux de chômage de 9,1 %.

Selon les données de l'UNEDIC, le nombre des bénéficiaires de l'indemnisation du chômage, au titre des régimes d'assurance et de solidarité, a progressé de 9,4 % entre fin décembre 2001 et fin décembre 2002. Le potentiel de chômeurs indemnisables (demandeurs d'emploi en fin de mois des catégories 1 à 3 et 6 à 8 et personnes dispensées de recherche d'emploi), a quant à lui progressé de 3,5 %. Ceci confirme la tendance observée depuis 2001 à l'amélioration du taux de couverture des demandeurs d'emploi par les régimes d'indemnisation du chômage (63,4 % fin 2002).

Cette évolution doit être mise en relation avec la montée en charge de la convention sur l'assurance chômage signée par les partenaires sociaux et mise en œuvre le 1^{er} janvier 2001. En effet, dans le cadre du régime d'assurance, le nombre des demandeurs d'emploi indemnisés augmente en 2002 de 12,1 % (après +12,9 % en 2001 et -6,2 % en 2000), entraînant une hausse de +26,6 % des indemnités de chômage versées. Dans le régime de solidarité, les indemnités versées augmentent de 8 %, pour un nom-

bre de bénéficiaires en légère diminution (-2,6 %).

La diminution des dépenses de préretraites prolonge l'évolution observée ces dernières années. Le nombre des préretraités dans le secteur privé diminue de 47,9 %, après -16,3 % en 2001, sous l'effet d'une nouvelle chute des effectifs de préretraités du Fonds national de l'emploi (-6 %), et de l'extinction de l'Allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE). Seules les dépenses au titre du congé de fin d'activité de la Fonction publique continuent à progresser.

Les prestations au titre du risque « pauvreté-exclusion sociale » progressent quant à elles de 3,6 % en 2002, atteignant 6 milliards d'euros. L'évolution des dépenses liées à ce risque est largement déterminée par la dynamique du Revenu minimum d'insertion (RMI), qui représente environ 80 % des prestations du risque « pauvreté-exclusion sociale ».

L'allocation du RMI a bénéficié au 1^{er} janvier 2002, comme les autres minima sociaux, d'une revalorisation de 2 %, son montant ayant été porté à 405,6 euros par mois pour un allocataire isolé. L'ensemble des allocations versées au titre du RMI, après avoir exceptionnellement diminué en 2001, a augmenté de 6 % en 2002. Quant au nombre d'allocataires, qui avait diminué en 2000 et en 2001 (sauf dans les DOM), a connu une hausse en 2002 (+1,6 %), pour s'établir au 31 décembre 2002 à 1,09 million. ●

Méthodologie

Les données sur les prestations de protection sociale sont issues du Compte satellite de la protection sociale. Les prestations y sont décomptées au sens de la comptabilité nationale, c'est-à-dire en droits constatés et sur l'ensemble du territoire national, départements d'outre-mer compris ; le champ est donc plus large que celui des Comptes de la Sécurité sociale. Les évaluations détaillées des prestations par risques sont fondées sur les dernières données disponibles des régimes de protection sociale. Le total des prestations par régime est calé sur les données des comptes nationaux publiées en avril 2003 (provisoires pour l'année 2002). Les soins de santé, non ventilés dans le Compte de la protection sociale, l'ont été à partir des premiers résultats du Compte satellite de la santé pour 2002. Enfin, ces données provisoires peuvent s'écarter de celles présentées à la Commission des comptes de la Sécurité sociale de juillet 2003, notamment en ce qui concerne les dépenses de santé.

Les données (provisoires) sur les effectifs de bénéficiaires des différentes prestations sont issues de tableaux communiqués par la CNAF et des publications de l'UNEDIC. Les séries mensuelles ne sont disponibles que pour les effectifs de bénéficiaires du RMI et des prestations UNEDIC, ce qui permet de calculer des effectifs moyens annuels. Concernant les bénéficiaires des prestations familiales, de l'Allocation pour adultes handicapés (AAH) et de l'Allocation d'éducation spéciale (AES), on a utilisé les effectifs au 31 décembre de chaque année, ce qui rend fragile la comparaison avec l'évolution en moyenne des masses financières correspondantes. À l'exception de la Prestation spécifique dépendance et de l'Allocation personnalisée d'autonomie (données DREES), les effectifs des bénéficiaires des prestations vieillesse-survie ne sont pas encore disponibles pour l'ensemble des régimes en 2002.

Pour en savoir plus ...

- FENINA Annie et GEFFROY Yves, « Les comptes de la santé en 2002 », Études et Résultats, n° 246, juillet 2003, DREES.
- DUPUIS Jean-Pierre et RATTIER Marie-Odile, « Comptes de la protection sociale 2002 », Document de travail, octobre 2003 (à paraître), DREES.
- KERJOSSE Roselyne, « L'Allocation personnalisée d'autonomie au 31 mars 2003 », Études et Résultats, n° 245, juin 2003, DREES.

Études et Résultats derniers numéros parus

- Pascal Breuil-Genier : « *Honoraires et revenus des professions de santé en milieu rural ou urbain* », Études et résultats n° 254, août 2003.
- Murielle Monrose : « *Les fonds d'aide aux jeunes : bilan de l'année 2002* », Études et résultats n° 253, août 2003.
- Matthieu Lainé : « *La situation économique et financière des cliniques privées en 2001* », Études et résultats n° 252, août 2003.
- Murielle Monrose : « *Endettement et surendettement : des ménages aux caractéristiques différentes* », Études et résultats n° 251, août 2003.
- Nathalie Guignon et Xavier Niel : « *L'état de santé des enfants de 5 - 6 ans dans les régions : les disparités régionales appréhendées au travers des bilans de santé scolaire* », Études et résultats n° 250, juillet 2003.
- Hélène Chaput : « *Les disparités régionales en matière de retraites* », Études et résultats n° 249, juillet 2003.
- Christine Bonnardel : « *Les emplois-jeunes du secteur social au 31 décembre 2001* », Études et résultats n° 248, juillet 2003.
- Philippe Le Fur, Valérie Paris, Céline Pereira, Thomas Renaud, Catherine Sermet : « *Les dépenses de prévention dans les Comptes nationaux de la santé – une approche exploratoire* », Études et résultats n° 247, juillet 2003.
- Annie Fenina et Yves Geffroy : « *Les Comptes de la santé en 2002* », Études et résultats n° 246, juillet 2003.
- Roselyne Kerjosse : « *L'Allocation personnalisée d'autonomie au 31 mars 2003* », Études et résultats n° 245, juin 2003.
- Géraldine Labarthe et Dominique Hérault : « *Les étudiants inscrits en médecine en janvier 2002* », Études et résultats n° 244, juin 2003.
- Laurent Causat, Annie Fenina et Yves Geffroy : « *Quarante années de dépenses de santé – Une rétropolation des comptes de la santé de 1960 à 2001* », Études et résultats n° 243, juin 2003.
- Serge Darriné : « *Les masseurs-kinésithérapeutes en France – Situation en 2002 et projections à l'horizon 2020* », Études et résultats n° 242, juin 2003.
- Philippe Roussel : « *La mutualité en France : un panorama économique en 2000* », Études et résultats n° 241, mai 2003.
- Élise Amar : « *Les dépenses de médicaments remboursables en 2002* », Études et résultats n° 240, mai 2003.
- Bénédicte Boisguérin : « *Les bénéficiaires de la CMU au 31 décembre 2002* », Études et résultats n° 239, mai 2003.
- Guillemette Buisson, Valérie Carrasco, Magali Coldefy, Édith Thomson et Lauren Trigano : « *L'activité des établissements de santé en 2001 en hospitalisation complète et partielle* », Études et résultats n° 238, mai 2003.
- Nicole Coëffic : « *L'âge de la liquidation des droits à la retraite de la génération 1934* », Études et résultats n° 237, mai 2003.
- Émilie Raynaud : « *Les retraités polypensionnés des secteurs public et privé : une analyse par cas types* », Études et résultats n° 236, mai 2003.
- Marie Ruault et Audrey Daniel : « *Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en 2002* », Études et résultats n° 235, avril 2003.
- Christine Chambaz : « *L'accueil des jeunes enfants au Royaume-Uni* », Études et résultats n° 234, avril 2003.

Pour obtenir *Études et Résultats*

Écrire au ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées, secrétariat de rédaction de la DREES, 11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon, 75696 Paris cedex 14 • Envoyer une télécopie au 01 40 56 88 00 • Consulter l'intégralité des textes sur le site Internet du ministère www.sante.gouv.fr/htm/publication

les publications de la

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées

11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

Internet : www.sante.gouv.fr/htm/publication

un hebdomadaire : **Études et Résultats**

trois revues trimestrielles : **Revue française des affaires sociales**

revue thématique

Dossiers Solidarité et Santé

revue thématique

Cahiers de recherche de la MiRe

des ouvrages annuels : **Données sur la situation sanitaire et sociale en France**

Comptes nationaux de la santé

Comptes de la protection sociale



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française

29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

tél. : 01 40 15 70 00

Internet : www.ladocfrancaise.gouv.fr

8

LOGICIELS ECO-SANTÉ 2003[®]

Les logiciels Eco-Santé permettent d'accéder à des bases de données uniques

- Ils rassemblent de multiples séries statistiques décrivant le fonctionnement des systèmes de santé français et étrangers
- Ils regroupent l'ensemble des sources statistiques officielles dans le domaine de la santé et de la protection sociale
- Ils permettent de construire rapidement tableaux et graphiques
- Ils sont mis à jour annuellement

Eco-Santé France est une coproduction DREES/CREDES

Eco-Santé OCDE est une coproduction OCDE/CREDES

Pour commander Eco-Santé 2003 :
www.credes.fr ou tél : 01 53 93 43 00

CREDES : 10, rue Vauvenargues - 75018 Paris



ÉTUDES et RÉSULTATS

N° 258 • septembre 2003

Directrice de la publication : Mireille ELBAUM • Rédactrice en chef technique : Anne EVANS • Conseiller technique : Gilbert ROTBART •
Secrétaires de rédaction : Marie-Hélène BELLEGOU, Catherine DEMAISON • Mise en page : Laurent OUARD •

Impression : AIT du ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées

Internet : www.sante.gouv.fr/htm/publication

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources - ISSN 1146-9129 - CPPAP 0506 B 05791